SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (S.P.R.)
DE LA VILLE DE PONT-SAINT-ESPRIT
PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
OCCITANIE

UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

COMMUNE DE PONT-SAINT-ESPRIT

PLAN REGLEMENTAIRE

P.S.M.V. approuvé par arrêté préfectoral le 2 mars 2020

G.H.E.C.O. Urbanistes
Bernard WAGON, Architecte Urbaniste
Valérie ROUSSET, Historienne de l'Art
Carole JAFFRE, CPGU
Gabriele WELISCH, Architecte

Date : 2 mars 2020
Echelle : 1/750e

PLAN 2B

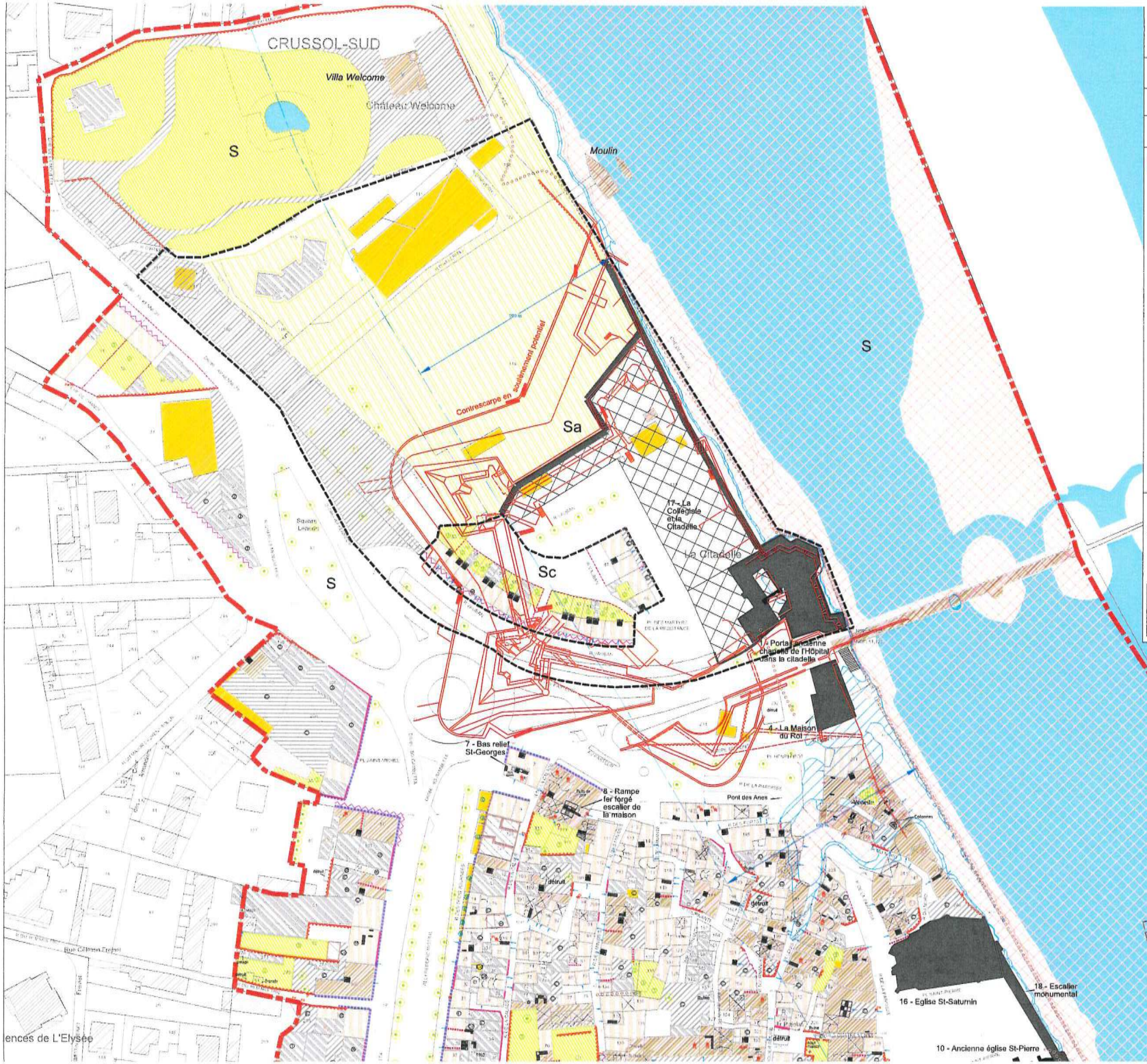

Limite du Secteur Sauvegardé actuel "S"
Sous-secteur du Secteur Sauvegardé "S inclus"
Edifice classé au titre de la législation sur les Monuments Historiques
Edifice inscrit au titre de la législation sur les Monuments Historiques ; F | Façade T | Toiture E| Escalier Cl | Clôture
Site protégé par la législation sur les Monuments Historiques
Immeubles d'intérêt patrimonial majeur à maintenir (1ère catégorie)
Immeuble d'intérêt patrimonial et urbain à maintenir (2e catégorie)
Immeuble constitutif de l'ensemble urbain (3e catégorie)
Immeuble ou partie d'immeuble non protégé
Immeuble ou partie d'immeuble dont la suppression pourra être demandée
Bâtiment ou partie de bâtiment dont la suppression pourra être demandée sauf pour le maintien d'une activité commerciale nécessitant une terrasse
Modification imposée
Démolition de construction imposée
Alignement imposé strict
Alignement imposé en tout ou partie (en secteur Sb)
Jardin protégé
Espace couvert protégé
Espace libre protégé (C = Cour - Cc = Cour couverte)
Alignement d'arbres protégé
Arbre remarquable protégé
Continuité de front bâti
Passage public ou privé à maintenir ou à créer
Passages intérieurs, couloirs d'accès, propres à la morphologie des immeubles
Ambitus (espace libre, étroit, entre deux maisons)
Accès porte d'entrée
Escaliers protégés :
- en vis
- en vis disparu
- droit
- droit à quart tournant
- à 2 volées
- à vide central
- à 4 volées

Voûte d'arête
Voûte en berceau
Voûte en arêts
Arc
Cheminée
Puits - citerne
Détail architectural exceptionnel
Elément d'archéologie du bâti
Mur ou soutènement à maintenir
Maintien d'une clôture

a ancre
b terrasse
c poêle
d puit de jardin
e encadrement de porte
f jardin
g sculpture
h bronzes
i balcon
j pavé/dépavé
k rétrécit pavé
l devant pavé
m chaussée-rue
n devanture
o pompe hydraulique
p fronton
q galerie

Voies le long desquelles est préservée ou développée la diversité commerciale
Emplacement réservé pour voie, passage ou ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert et numéro d'opération
Axe de composition à préserver
Hauteur d'immeuble maximale autorisée (2 + R+2)

Informatif

(1,2,...) Etage correspondant
Parking
Terrasse
Perspectives particulières ou faisceau de perspectives à conserver sur un site, un édifice ou un ensemble bâti

Pour information

Aléa inondation du Rhône (PAC octobre 2009) :
Zone d'aléa fort (hauteur d'eau > 1 m)
Zone d'aléa modéré (hauteur d'eau < 1 m)
Digue du Rhône
Bande de sécurité de 100 m derrière la digue du Rhône (aléa considéré comme fort)
Traces de la Citadelle

- L'O.A.P. "Espaces publics" porte sur l'ensemble du P.S.M.V.
- L'O.A.P. "Citadelle" porte sur les secteurs Sa et Sc

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	DESIGNATION	BENEFICIAIRE
1	Elargissement de 10 m de la voie - rue des Capucins	Commune
2	Parking public	Commune
3	Parking public	Commune
4	Création d'un espace public et parking	Commune